



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2008/37
Le 29 octobre 2008

Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Croatie c. Serbie)

Exceptions préliminaires

La Cour rendra son arrêt le mardi 18 novembre 2008 à 10 heures

LA HAYE, le 29 octobre 2008. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, rendra le mardi 18 novembre 2008 son arrêt en l'affaire relative à l'Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Croatie c. Serbie).

Une séance publique aura lieu à 10 heures au Palais de la Paix à La Haye, au cours de laquelle le président de la Cour, Mme Rosalyn Higgins, donnera lecture de l'arrêt de la Cour.

Il est rappelé que cet arrêt portera exclusivement sur les exceptions préliminaires d'incompétence et d'irrecevabilité soulevées par la Serbie.

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter aux communiqués de presse n° 2008/7 du 10 avril 2008 et n° 2008/12 du 30 mai 2008, disponibles sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

*

NOTE À LA PRESSE ET AU PUBLIC

1. La séance publique se tiendra dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints. Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Une **procédure d'accréditation** est en vigueur pour les **représentants des médias**. Les détails de cette procédure sont fournis dans l'avis aux médias accompagnant le présent communiqué de presse.

3. Une procédure d'admission est d'application pour les **visiteurs individuels** (à l'exception des représentants du corps diplomatique) et les **groupes**. Ils sont priés de **s'annoncer au préalable** en remplissant le formulaire mis à leur disposition sur le site Internet de la Cour (à droite de l'écran, cliquer sur «Assister à une audience» sous Calendrier, puis sur «Formulaire en ligne» sous les rubriques «Admission des visiteurs individuels» ou «Admission des groupes»). **La procédure d'admission sera close le vendredi 14 novembre 2008 à minuit.**

4. A la fin de la séance, un communiqué de presse, un résumé de l'arrêt, ainsi que le texte intégral de celui-ci, seront distribués. Tous ces documents seront simultanément disponibles sur le site Internet de la Cour.

Département de l'information :

Mme Laurence Blairon, secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
MM. Boris Heim et Maxime Schoupe, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)